



# Société

## Critères

- 18** Participation du public à l'aménagement forestier durable
- 19** Information, éducation et sensibilisation du public à l'égard des forêts







## SOCIÉTÉ

La société québécoise entretient des liens étroits avec le milieu forestier. Pour être jugée durable, la gestion des forêts doit intégrer la dimension sociale. Les pratiques forestières qui ne reflètent pas les valeurs de la société n'atteignent pas les objectifs de durabilité. L'atteinte de ces objectifs nécessite la participation du public à la gestion des forêts. De plus, pour participer de façon éclairée, le public doit être informé des enjeux forestiers et sensibilisé à ceux-ci. Deux critères analysent les aspects relatifs à la société : la participation du public à l'aménagement forestier durable et l'information, l'éducation et la sensibilisation du public à l'égard des forêts.

### Participation du public

La gestion des ressources forestières doit impliquer le public dans les processus de prise de décisions. La participation des parties intéressées à l'élaboration des plans d'aménagement forestier s'inscrit dans cette tendance. Pour satisfaire aux standards d'aménagement forestier durable reconnus, le public doit pouvoir participer, et ce, dès le début de la conception de ces plans. De plus, les participants doivent avoir accès à l'information, pouvoir influencer sur les décisions et contribuer à l'élaboration des solutions<sup>1</sup>.

### Information, éducation et sensibilisation du public

Une gestion forestière en harmonie avec les préoccupations et les besoins de la société nécessite que le public soit informé des enjeux forestiers (sociaux, économiques et environnementaux) et sensibilisé à ces derniers. De cette façon, les citoyens possèdent les outils essentiels pour participer de façon éclairée aux débats et aux consultations.



Photo : Gordon Weber

<sup>1</sup> Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (1998). Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Aarhus). 31 p. [www.unece.org/env/pp/documents/cep43t.pdf](http://www.unece.org/env/pp/documents/cep43t.pdf) (consulté le 28 avril 2009)



# CRITÈRE 18

## Participation du public à l'aménagement forestier durable

### OBJECTIF

Favoriser la participation du public dans le processus d'aménagement forestier durable



L'engagement gouvernemental envers la participation du public à la planification forestière remonte à 1993. Une modification à la Loi sur les forêts rend alors obligatoire la consultation du public sur les plans d'aménagement forestier en plus de l'obligation d'information en vigueur depuis 1988<sup>1</sup>.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune formalise davantage cet engagement lors de la révision du régime forestier en 2001 par l'adoption d'une politique de consultation<sup>2</sup> et l'instauration d'un processus de participation des tiers<sup>3</sup> à l'élaboration des plans généraux d'aménagement forestier.

Depuis, le gouvernement du Québec a favorisé l'émergence d'autres processus de participation publique. La création des commissions forestières régionales s'inscrit dans cette perspective<sup>4</sup>.

### Des attentes élevées

Plusieurs parties intéressées demandent une plus grande implication dans la planification des activités forestières. Les gestionnaires de territoires fauniques veulent la mise en œuvre d'un processus de l'ordre de la « collaboration »<sup>5</sup>.

### Les niveaux de participation du public

La participation du public peut se diviser en quatre niveaux<sup>6</sup> :

**L'échange d'information** — L'information se transmet selon un mode presque unidirectionnel; les occasions de dialoguer sont limitées.

**La consultation** — Les experts et les aménagistes sollicitent l'opinion publique dans le but d'en tenir compte au moment de prendre des décisions.

**La collaboration** — Les représentants du public participent activement à l'élaboration des solutions. Ce niveau correspond aux standards internationaux.

**Le contrôle/la cogestion** — L'autorité liée à la prise de décisions est déléguée, totalement ou en partie.

Niveaux de participation du public se répartissant sur un axe de participation allant de nulle à très élevée



Source : Adapté de Beckley *et al.* (2006)

Les participants au Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois de 2007 proposent une approche qui donnerait aux gestionnaires de territoires fauniques un pouvoir équivalent à celui des industriels forestiers. Cette approche exigerait que des ententes soient convenues lors de la planification forestière<sup>7</sup>. Le Ministère demeurerait l'autorité décisionnelle et agirait comme arbitre en cas de différend entre les parties.

Pour leur part, certains représentants régionaux demandent une implication correspondant davantage au « contrôle » ou à la « cogestion »<sup>8</sup>. C'est-à-dire que le Ministère devrait déléguer des pouvoirs et des responsabilités de gestion des forêts aux milieux régionaux.

<sup>1</sup> Ministère des Ressources naturelles (1998)

<sup>2</sup> Ministère des Ressources naturelles (2003)

<sup>3</sup> Selon la Loi sur les forêts, les tiers sont :

- les municipalités régionales de comté;
- les communautés autochtones;
- les gestionnaires de territoires fauniques;
- les titulaires de permis de culture et d'exploitation d'érablière;
- les locataires à des fins agricoles.

L'industriel forestier peut aussi inviter d'autres personnes ou organismes à participer à l'élaboration des plans généraux d'aménagement forestier.

<sup>4</sup> La plupart des commissions forestières régionales sont devenues des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) à partir de 2006.

<sup>5</sup> Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (2004); Bureau du forestier en chef (2009); Grimard (2009)

<sup>6</sup> Beckley *et al.* (2006)

<sup>7</sup> Les partenaires du Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois (2007)

<sup>8</sup> Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (2004); Bureau du forestier en chef (2009)

Le terme « cogestion » dans ce texte réfère au partage de pouvoirs tel qu'il est présenté par Beckley *et al.* (2006). Parfois, dans la littérature, ce terme désigne plutôt l'ensemble des processus de participation du public.



Photo : MRNF

Le Québec dispose d'une politique de consultation sur les orientations en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier

## Les consultations publiques sur la gestion des forêts

Les premières consultations publiques relatives au secteur forestier ont surtout eu lieu durant les années 1980. Elles se sont multipliées durant les décennies suivantes.

### Un régime forestier révisé

En vigueur depuis 1986, le régime forestier a fait l'objet de nombreux débats publics. Vers la fin des années 1990, un vaste exercice de consultation publique a alimenté la révision de ce régime. Des modifications à la Loi sur les forêts ont suivi en 2001.

### La Politique de consultation

Adoptée en 2003 à la suite de la révision du régime forestier, la Politique de consultation étend la diversité des dossiers forestiers devant faire l'objet de consultation publique et définit les modalités des consultations<sup>9</sup>. Depuis, le public a eu l'occasion de se prononcer sur plusieurs sujets lors de consultations assujetties à cette politique. Selon le cas, cette politique prévoit des consultations publiques nationales, régionales ou locales et des consultations propres aux autochtones.

### Principaux débats publics sur la gestion forestière de 1990 à 2008

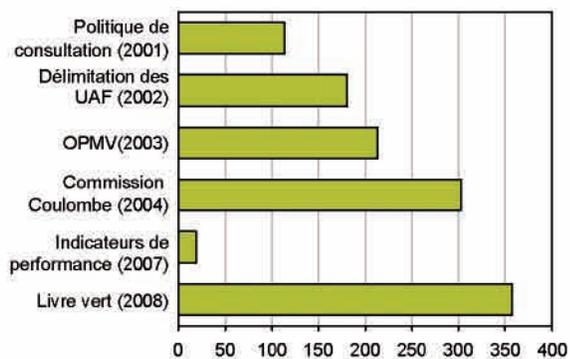
Année	Événements
1991	Audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur le projet de Stratégie de protection des forêts
1996	Consultation sur la Politique de forêt habitée
1998	Consultation sur la révision du régime forestier
1999	Débat public soulevé par la sortie du film L'Erreur boréale
2000	Commission parlementaire sur le projet de loi n° 136 modifiant la Loi sur les forêts
2001	Consultation sur le projet de Politique de consultation
2002	Consultation sur la délimitation des unités d'aménagement forestier et de la limite nordique des forêts attribuables
2003	Consultation sur les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier
2004	Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (Commission Coulombe)
2007	Consultation sur les indicateurs d'évaluation de la performance forestière et environnementale des bénéficiaires de contrats et de conventions (2008-2013)
2007	Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois
2008	Consultation sur le Livre vert intitulé La forêt, pour construire le Québec de demain

<sup>9</sup> Cette Politique de consultation a elle-même fait l'objet d'une consultation en 2001.

### Une participation inégale aux consultations

Une compilation interne du ministère des Ressources naturelles et de la Faune démontre que les consultations publiques touchent un nombre croissant de participants. Une étude sur le profil des participants à 27 consultations publiques sur des dossiers forestiers ayant eu lieu de 1983 à 2004, et à laquelle le Ministère a collaboré, permet certaines nuances. Les résultats révèlent que certains groupes participent peu (les associations professionnelles ainsi que les organisations syndicales et de travailleurs, par exemple)<sup>10</sup>. D'autres groupes tendent à dominer les consultations de façon importante (les acteurs économiques ainsi que les organisations régionales et municipales, notamment). Depuis le début des années 2000, des groupes tels que les Premières Nations, les organismes fauniques et les organismes récréotouristiques participent davantage.

Nombre d'avis et de mémoires déposés lors des consultations publiques sur la gestion des forêts depuis 2001



Source : MRNF — Compilation interne

### Des réponses peu documentées

Des rapports du Ministère décrivent les demandes des participants<sup>11</sup>. Toutefois, les réponses à ces demandes s'avèrent rarement documentées. Les consultations sur les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier font exception. Dans ce dernier cas, le Ministère a produit un rapport présentant les décisions prises à la suite des consultations<sup>12</sup>.

### L'évaluation interne des consultations

En 2005, le Ministère a évalué sa Politique de consultation sur la gestion des forêts<sup>13</sup> en examinant deux consultations : celle sur la Politique de consultation en 2001 et celle sur la délimitation des

unités d'aménagement forestier en 2002. Les résultats démontrent le respect des principes de la Politique de consultation et l'influence des participants sur les décisions. Des insatisfactions persistent malgré tout chez les participants. Plusieurs jugent leur influence insuffisante. Les pistes d'amélioration proposées sont :

- impliquer les participants dans le choix des modalités de consultation;
- améliorer les échanges entre le Ministère et les participants;
- vulgariser davantage l'information fournie aux participants;
- prendre des mesures pour augmenter la participation des communautés autochtones;
- assurer le respect de tous les principes de consultation décrits dans la Politique;
- divulguer et expliquer davantage les décisions ministérielles à la suite des consultations;
- améliorer la qualité des rapports de consultation.

En 2007, le Ministère a évalué sa Politique de consultation pour une seconde fois. La consultation sur les objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier a servi d'échantillon<sup>14</sup>. L'objectif de la Politique de consultation, soit de donner une voix à la population ainsi qu'aux groupes et aux individus concernés, est partiellement atteint :

- la présence de la population aux consultations était plutôt limitée;
- des participants ont souligné le manque d'intégration des commentaires formulés par les membres de la Table nationale dans le rapport de consultation<sup>15</sup>.

## La participation du public à la planification forestière

### Un rôle accru pour les parties intéressées

Depuis 2001, la Loi sur les forêts prévoit la participation d'un groupe de parties intéressées, soit les tiers selon les terminologies de la Loi sur les forêts, à l'élaboration des plans généraux d'aménagement forestier<sup>16</sup>. Cette

<sup>10</sup> Martineau-Delisle (2009)

<sup>11</sup> MRNF — Consultation du public et des partenaires

<sup>12</sup> Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (2005)

<sup>13</sup> MRNF (2005)

<sup>14</sup> MRNF (2007)

<sup>15</sup> La Table nationale regroupe les principaux organismes et les associations concernés par la gestion et la mise en valeur du milieu forestier.

<sup>16</sup> Le processus de consultation du public et le processus de participation des tiers, définis par la Loi sur les forêts, s'appliquent aux plans généraux d'aménagement forestier. Ces processus s'appliquaient aussi aux plans quinquennaux durant la période 2000-2008. Les plans quinquennaux font désormais partie des plans généraux. Les industriels forestiers peuvent inviter des parties intéressées en plus des tiers identifiés dans la Loi sur les forêts.

Les plans annuels d'intervention en milieu forestier ne sont pas soumis au processus légal de consultation du public ni à celui de la participation des tiers. Plusieurs processus informels entre les industriels forestiers et des parties intéressées visent toutefois à définir des mesures d'harmonisation à inclure dans les plans annuels.

obligation s'ajoute à celle instaurée en 1993 d'informer et de consulter le public avant l'approbation des plans. L'élaboration des plans généraux en vigueur durant la période 2000-2008 date de la fin des années 1990. Les plans de 2008-2013 constituent donc la première génération de plans où la participation de parties intéressées est sollicitée.

Plusieurs processus de participation des parties intéressées ont vu le jour dans les années 2000 et même à la fin des années 1990. La formule de type « comité » constitue une façon de faire dominante. En 2006, 21 comités actifs de tiers ont été recensés<sup>17</sup>. Ces comités tendent parfois à combiner plusieurs mandats : participation à l'élaboration des plans, certification forestière, gestion intégrée des ressources, etc.

### Les consultations sur les plans d'aménagement

Depuis 1993, le public peut se prononcer sur les plans généraux d'aménagement forestier. Avant leur approbation, le public a accès aux plans pour une période de 45 jours. L'industriel forestier consulte les personnes ou les groupes qui se sont manifestés dans les 25 premiers jours de cette période.

Toutefois, ce processus ne répond pas aux attentes de plusieurs participants<sup>18</sup>. Les raisons évoquées sont le manque d'influence sur les plans, les délais trop courts et le manque de ressources humaines et financières pour participer.

### La modification des plans

De 2001 à 2008, les industriels devaient inviter les tiers à participer aux modifications des plans en vigueur et consulter le public<sup>19</sup>. Toutefois, les stratégies d'aménagement et les possibilités forestières prédéterminées ont limité l'influence de ces parties intéressées<sup>20</sup>.

### Les plans 2008-2013 : un premier pas timide

La participation des parties intéressées à l'élaboration des plans 2008-2013 n'a pas répondu aux attentes de nombreuses organisations<sup>20</sup>. Dans plusieurs cas, la participation a surtout eu lieu après l'adoption des stratégies d'aménagement et la détermination des possibilités forestières. Les parties intéressées ont donc

peu influencé les décisions stratégiques<sup>21</sup>.

Plusieurs rapports de consultation des plans 2008-2013 indiquent le report du traitement des demandes des parties intéressées aux plans annuels<sup>21</sup>. Les avis divergent à ce sujet : dans certains cas, des parties intéressées préfèrent agir sur les plans annuels; dans d'autres cas, elles estiment que leurs demandes doivent être traitées avant les choix stratégiques et le calcul des possibilités forestières. L'information présentée dans les plans généraux manque de précision pour définir des mesures d'harmonisation très localisées. Par contre, les mesures qui ont une plus grande portée (pour répondre à des objectifs fauniques, par exemple) devraient être traitées lors de la planification stratégique, alors qu'elles sont traitées lors de la planification opérationnelle.

D'importants changements survenus dans le régime forestier de 2000 à 2008 (modifications des unités d'aménagement forestier, changements de responsabilités dans la planification forestière, reports successifs d'élaboration des plans généraux d'aménagement forestier) ont influencé la participation des parties intéressées à l'élaboration des plans. Des rapports de consultation font d'ailleurs état de l'amorce du processus de participation des parties intéressées en 2002 ou 2003, de l'arrêt des processus et de la reprise en 2006 ou 2007, après le choix des stratégies d'aménagement et le calcul des possibilités forestières.

Les parties intéressées et les industriels forestiers se sont donc retrouvés dans une situation rendant ardues la définition des modalités de participation à la planification forestière et l'adoption des mesures pour répondre aux objectifs des parties intéressées.

### L'harmonisation des utilisations

Malgré les lacunes signalées, les processus de consultation du public et de participation des parties intéressées se traduisent souvent par des mesures d'harmonisation<sup>21</sup>. Ces mesures sont parfois consignées dans les plans généraux. À l'occasion, les industriels forestiers et les parties intéressées conviennent de les définir lors de la planification annuelle des interventions forestières.

<sup>17</sup> Martineau-Delisle (à paraître)

<sup>18</sup> Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (2004); Bureau du forestier en chef (2009); Grimard (2009)

<sup>19</sup> L'élaboration des plans généraux d'aménagement forestier en vigueur durant la période 2000-2008 date de la fin des années 1990. Le processus de participation des tiers durant la période 2000-2008 s'appliquait toutefois lors des modifications des plans quinquennaux d'aménagement forestier.

<sup>20</sup> Bureau du forestier en chef (2009); Grimard (2009)

<sup>21</sup> Grimard (2009)

### Le soutien à l'amélioration de la participation

Pour aider les parties intéressées à participer à la mise en valeur des forêts, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a instauré un programme de financement en 2005<sup>22</sup>. Ce programme a permis aux parties intéressées de mieux se préparer et d'articuler leur position pour participer aux consultations sur les plans 2008-2013. Quant à leur participation active dès le début du processus d'élaboration des plans, il faudra attendre les plans 2013-2018 pour évaluer les résultats.

### Les comités liés à la gestion des forêts : des initiatives qui se multiplient

Créés par des industriels forestiers ou dans le cadre d'initiatives régionales, de nombreux comités ont vu le jour durant les années 1990 et 2000<sup>23</sup>. Ces comités exercent habituellement un pouvoir de recommandation lors de la planification forestière.

#### Exemple de comités actifs en 2006

Comités	Nombre
Comités de participation à l'élaboration des plans d'aménagement forestier	21
Comités de certification forestière	8
Autres comités sur la gestion des terres publiques (chemins forestiers, harmonisation, expérimentation, etc.)	8
Comités sur l'élaboration des plans multi-ressources sur les terres publiques intramunicipales	28
Commissions forestières régionales/ commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire	15

Source : Martineau-Delisle (à paraître)

Une étude sur 43 de ces comités rapporte que les participants sont généralement satisfaits du contexte de délibération et d'échange<sup>24</sup>. Plus de 62 % d'entre eux trouvent que les comités influent sur les décisions. Cependant, le faible pouvoir décisionnel des comités et la prédominance de l'industrie ou du gouvernement en préoccupent plusieurs<sup>25</sup>.

Une autre étude auprès de 113 coordonnateurs de comités liés à la gestion des forêts québécoises démontre aussi que 73 % de ceux-ci mentionnent le pouvoir et l'influence sur les décisions comme une des faiblesses des comités<sup>26</sup>.

Ces données, combinées à l'insatisfaction de nombreux participants quant aux résultats des processus de consultation et de participation, indiquent la nécessité de : a) documenter l'apport des comités à la planification forestière; et b) définir l'écart entre les attentes des participants et l'influence de ces comités.



Photo : Tembéc

**De nombreux comités sont impliqués dans la planification forestière.**

### Conclusion

La participation du public à la gestion des forêts s'accroît depuis le milieu des années 1990. Toutefois, des lacunes importantes demeurent sur le plan de la participation des parties intéressées à la planification forestière. Pour répondre aux standards reconnus internationalement, une participation dès le début de la planification forestière stratégique s'impose et les participants doivent pouvoir influencer sur les décisions. Les processus de participation à la planification forestière stratégique durant la période 2000-2008 n'ont pas pris en compte de façon notable les objectifs et les préoccupations de plusieurs parties intéressées. Beaucoup d'améliorations demeurent nécessaires pour que le niveau de participation du public passe de la « consultation » à la « collaboration ».

<sup>22</sup> MRNF — Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts

<sup>23</sup> Martineau-Delisle (à paraître); Bergeron et Bernier (2004)

<sup>24</sup> Nadeau *et al.* (2004)

<sup>25</sup> Bureau du forestier en chef (2009); Grimard (2009); Nadeau *et al.* (2004)

<sup>26</sup> Martineau-Delisle (à paraître)

**CRITÈRE 18****Participation du public  
à l'aménagement forestier durable****OBJECTIF**

Favoriser la participation du public dans le processus d'aménagement forestier durable

**ÉVALUATION**

État	Tendance	Information
 Insuffisant	 À la hausse	 Partielle

**Faits saillants**

- ✓ Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a tenu plusieurs consultations publiques sur les orientations de gestion et de mise en valeur des ressources du milieu forestier durant la période 2000-2008;
- ✓ Les évaluations internes de ces consultations rapportent des résultats positifs tout en permettant de définir des pistes d'amélioration;
- ✓ Les processus appliqués durant la période 2000-2008 n'ont pas permis aux parties intéressées de participer activement à l'élaboration des plans d'aménagement forestier;
- ✓ Des parties intéressées ont manifesté à plusieurs reprises leur insatisfaction relativement aux processus de consultation et de participation appliqués durant la période 2000-2008;
- ✓ Des mesures d'harmonisation sont parfois convenues entre des parties intéressées et des industriels forestiers lors de la planification annuelle des interventions forestières;
- ✓ Les comités de parties intéressées liés à la gestion des forêts se sont multipliés.

**Défis à relever**

- ➔ Améliorer les consultations sur les orientations de gestion et de mise en valeur des ressources du milieu forestier en considérant les faiblesses documentées durant la période 2000-2008
- ➔ Assurer la participation des parties intéressées dès le début du processus d'élaboration des plans d'aménagement forestier
- ➔ Permettre aux parties intéressées d'influer sur le choix des objectifs et des stratégies d'aménagement et, indirectement, les calculs des possibilités forestières
- ➔ Documenter et évaluer périodiquement les mécanismes de participation des parties intéressées et les résultats des travaux des comités liés à la gestion des forêts

## Lectures suggérées

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (1998). Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Aarhus). 31 p. [www.unece.org/env/pp/documents/cep43f.pdf](http://www.unece.org/env/pp/documents/cep43f.pdf) (consulté le 28 avril 2009)

## Sources des données

Beckley, T.M., Parkins, J.R. et S.R.J. Sheppard (2006). La participation du public à l'aménagement forestier des forêts — Manuel de référence. Traduit de l'anglais, titre original : Public participation in sustainable forest management: A reference guide. Réseau de gestion durable des forêts, Edmonton, Alb., 62 p. [www.sfmnetwork.ca/docs/ff/SD-FR-La%20participation%20du%20public%20a%20l%20amenagement%20durable%20des%20forets.pdf](http://www.sfmnetwork.ca/docs/ff/SD-FR-La%20participation%20du%20public%20a%20l%20amenagement%20durable%20des%20forets.pdf) (consulté le 28 avril 2009)

Bergeron, I. et S. Bernier (2004). Les projets de gestion intégrée des ressources et les tables de concertation — Profil de la situation et niveau d'implication de la Société de la faune et des parcs du Québec. Société de la faune et des parcs du Québec, Vice-présidence au développement et à l'aménagement de la faune et Direction du développement de la faune, Québec, Qc, 57 p.

Bureau du forestier en chef (2009). Rapport des groupes de discussion. Roberval, Qc, 40 p. [www.forestierenchef.gouv.qc.ca/bafd/rapports/Groupes\\_discussion.pdf](http://www.forestierenchef.gouv.qc.ca/bafd/rapports/Groupes_discussion.pdf) (consulté le 14 janvier 2010)

Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (2004). Rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. Québec, Qc, 307 p. [www.commission-foret.qc.ca/rapportfinal.htm](http://www.commission-foret.qc.ca/rapportfinal.htm) (consulté le 28 avril 2009)

Grimard, F. (2009). Rapport d'analyse d'écart sur l'aménagement forestier durable au Québec pour la période 2000-2008. Présenté au Forestier en chef. GFG-Camint, Québec, Qc, 88 p. [www.forestierenchef.gouv.qc.ca/bafd/rapports/Analyse\\_ecarts\\_2008.pdf](http://www.forestierenchef.gouv.qc.ca/bafd/rapports/Analyse_ecarts_2008.pdf) (consulté le 14 janvier 2010)

Les partenaires du Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois (2007). Bâtir ensemble. Déclaration du 12 décembre 2007. Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois. Québec, Qc, 4 p. [http://sommetsforet.ffg.ulaval.ca/UserFiles/File/Sommet\\_Declaration\\_\\_12decembre2007\\_couleur\(1\).pdf](http://sommetsforet.ffg.ulaval.ca/UserFiles/File/Sommet_Declaration__12decembre2007_couleur(1).pdf) (consulté le 28 avril 2009)

Martineau-Delisle, C. (2009). Les acteurs de la participation publique à la gestion des forêts : pluralisme sélectif ou universel? Communication présentée dans le cadre du 77<sup>e</sup> Congrès de l'Association canadienne française pour l'avancement des sciences (ACFAS). Ottawa, Ont.

Martineau-Delisle, C. (à paraître). La participation publique à la gestion des forêts québécoises : état et impact des pratiques. Thèse de doctorat. Université Laval, Québec, Qc.

Ministère des Ressources naturelles (1998). Mise à jour du régime forestier. Bilan, enjeux, orientations. Document de référence. Québec, Qc, 89 p. [www.mrn.gouv.qc.ca/publications/forets/dossier-presse/regime-forestier/reference.pdf](http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/forets/dossier-presse/regime-forestier/reference.pdf) (consulté le 28 avril 2009)

Ministère des Ressources naturelles (2003). Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier. Québec, Qc, 24 p. [www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/consultation/Politique-consultation.pdf](http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/consultation/Politique-consultation.pdf) (consulté le 28 avril 2009)

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (2005). Objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier. Suivi des consultations publiques — synthèse. Québec, Qc, 21 p. [www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/consultation/synthese.pdf](http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/consultation/synthese.pdf) (consulté le 28 avril 2009)

MRNF — Consultation du public et des partenaires [www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/consultation/index.jsp](http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/consultation/index.jsp) (consulté le 28 avril 2009)

MRNF — Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts [www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-participation.jsp](http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-participation.jsp) (consulté le 28 avril 2009)

MRNF (2005). Évaluation des consultations publiques sur les enjeux forestiers. L'expérience québécoise récente 2001-2003. Québec, Qc, 279 p. [www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/consultation/rapport-evaluation.pdf](http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/consultation/rapport-evaluation.pdf) (consulté le 28 avril 2009)

MRNF (2007). Rapport d'évaluation de la Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier. Direction de la planification et de l'évaluation, Québec, Qc, 141 p.

Nadeau, S., Martineau-Delisle, C. et J.F. Fortier (2004). La participation publique à la gestion forestière par l'entremise de comités : portrait de la situation dans quelques régions du Québec. Rapport préparé pour la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. Qc, 74 p. [www.commission-foret.qc.ca/pdf/Nadeau.pdf](http://www.commission-foret.qc.ca/pdf/Nadeau.pdf) (consulté le 28 avril 2009)



# CRITÈRE 19

## Information, éducation et sensibilisation du public à l'égard des forêts

### OBJECTIF

Favoriser une participation éclairée du public dans le processus d'aménagement forestier durable



L'information, l'éducation et la sensibilisation du public favorisent la participation active et éclairée de la population à la gestion des forêts. Depuis 1990, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a réduit ses activités d'information et d'éducation forestière<sup>1</sup>. Le Ministère a toutefois continué à soutenir financièrement les organismes voués à cette mission. C'est durant la période 2000-2008 que le Ministère a décidé de faire un retour dans ce champ d'activité.

En 2007, les partenaires du Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois ont reconnu l'importance de l'éducation populaire. Ils ont ciblé les actions suivantes pour que le milieu forestier soit mieux compris et valorisé :

- l'éducation des jeunes;
- la vulgarisation;
- la valorisation des métiers forestiers;
- la promotion de la relève.

### Bref rappel historique

Le besoin de sensibiliser la population à la forêt émerge dès 1889 dans un rapport d'un parlementaire franco-canadien à la suite de sa participation au Congrès forestier américain<sup>2</sup>. En 1910, l'Université Laval crée l'École des sciences forestières qui jouera alors un rôle prépondérant dans l'éducation et dans la vulgarisation de la foresterie. En 1939, l'Association forestière québécoise est fondée afin de « faire l'éducation du peuple pour l'entretien et la conservation de ses massifs boisés »<sup>2</sup>.

Cette association entreprend de nombreuses activités pour informer le public :

- la relance de la fête des arbres dans le but de promouvoir la conservation des forêts. Cette fête d'une journée, instaurée en 1882, deviendra la Semaine de l'arbre et des forêts, puis, en mai 2002, le Mois de l'arbre et des forêts;
- la création de 1942 à 1958 des Associations forestières régionales qui ont leurs activités propres;
- la fondation en 1942 des Clubs 4-H destinés à l'éducation des jeunes de 10 à 20 ans<sup>3</sup>;
- la publication de la revue *Forêt Conservation* qui vulgarise les sciences et techniques forestières et renseigne sur le monde forestier<sup>4</sup>.



Durant le Mois de l'arbre et des forêts, le Ministère et ses partenaires organisent diverses activités de sensibilisation.

Le gouvernement du Québec a toujours contribué par une aide technique et financière au fonctionnement des organismes œuvrant dans le domaine de l'éducation relativement à la conservation de la forêt. Depuis 1968, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune s'implique davantage : il crée la Direction de la conservation, met en place le Service de l'éducation en conservation et ouvre les centres d'interprétation de la nature<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Faune Québec a pour sa part maintenu une équipe dédiée à l'éducation.

<sup>2</sup> Grondin (1979)

<sup>3</sup> Ces organismes tirent leur nom de leur idéal : « Honneur des actes, Honnêteté dans les moyens, Habileté dans le travail, Humanité dans la conduite ». Leur devise : « 4-H, gardien des ressources naturelles » (Julienne, 1979).

<sup>4</sup> Julienne (1979)

Au début des années 1990, la plupart des centres éducatifs forestiers ferment leurs portes, le Service de l'éducation en conservation est dissout et la presque totalité des initiatives éducatives au primaire et au secondaire sont abandonnées. L'Association forestière québécoise ainsi que sa revue, *Forêt Conservation*, disparaissent en raison de difficultés financières<sup>5</sup>.

## Des actions concrètes

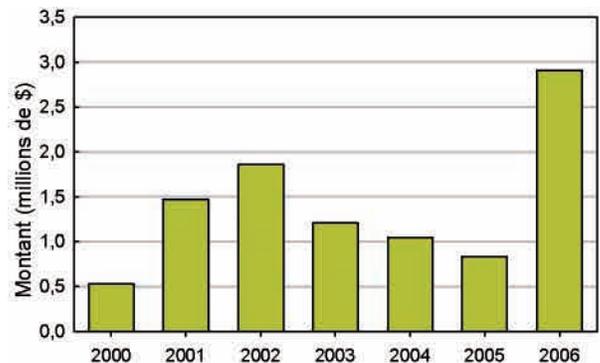
### Sensibilisation à la forêt

Les programmes Mois de l'arbre et des forêts et Mon arbre à moi contribuent à la sensibilisation du public à l'importance de la forêt. Durant le Mois de l'arbre et des forêts, le Ministère et ses partenaires, dont les associations forestières régionales, organisent diverses activités de sensibilisation telles que la distribution d'arbres et des rencontres en milieu scolaire. L'activité Mon arbre à moi associe la naissance d'un nouveau-né à la plantation d'un arbre. Une évaluation interne de ces programmes confirme l'atteinte des objectifs<sup>6</sup>.

### Financement de projets

Des programmes du Ministère financent des activités éducatives entreprises par les intervenants du milieu forestier. Le Programme de participation régionale compte un volet sur l'éducation forestière et le transfert des connaissances<sup>7</sup>. Le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier — Volet II finance les aspects éducatifs des projets<sup>8</sup>. Les conférences régionales des élus gèrent ces programmes. Les budgets accordés aux projets d'éducation et d'information sur le milieu forestier ont connu une hausse importante en 2006. Ces budgets ne représentent toutefois qu'une faible proportion des enveloppes budgétaires de ces programmes.

**Budgets accordés aux projets d'éducation, d'information et de sensibilisation du public sur le milieu forestier par l'entremise de programmes du ministère des Ressources naturelles et de la Faune de 2000 à 2006**



Source : MRNF — Compilation interne

### Soutien aux associations forestières régionales

Les associations forestières régionales ont pour mission l'éducation, la sensibilisation et l'information du public en regard de l'arbre, du milieu forestier et de l'environnement. Ces associations réalisent des activités éducatives en milieu scolaire, organisent des colloques et produisent des publications.

Les associations forestières évoquent souvent un manque de financement récurrent pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie durable d'information, de sensibilisation et d'éducation du public. Les programmes du Ministère gérés par les conférences régionales des élus ne financent que des projets ponctuels. Les participants au Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois soulignent que le financement d'un organisme d'éducation et d'information par région doit être assuré<sup>9</sup>.



**Les associations forestières régionales organisent des activités éducatives en milieu scolaire.**

Photo : MRNF

<sup>5</sup> Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (2004)

<sup>6</sup> MRNF (2006)

<sup>7</sup> MRNF — Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts

<sup>8</sup> MRNF — Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier — Volet II

<sup>9</sup> Chantier sur la culture forestière (2007)

Les associations forestières régionales recommandent que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune s'inspire de la Politique de soutien à l'action communautaire du gouvernement du Québec pour financer des organismes voués à l'éducation forestière<sup>10</sup>. Cette politique harmonise les divers modes de financement des ministères et des organismes gouvernementaux. Elle permettrait à divers organismes de contribuer collectivement à l'effort d'éducation et de sensibilisation<sup>11</sup>.

### Autres initiatives

Divers organismes ont mis en place des initiatives de sensibilisation et d'éducation du public. Par exemple, le Conseil de l'industrie forestière du Québec a mis en place l'initiative Comité de travail en éducation forestière, en 2004<sup>14</sup>. Le Comité sectoriel de la main-d'œuvre en aménagement forestier (CSMOAF) a mis sur pied en 2006 l'Alliance pour la relève forestière, qui vise à assurer au secteur de l'aménagement forestier une relève qualifiée et compétente<sup>12</sup>. Toutefois, la plupart de ces initiatives n'existent plus faute de ressources financières.

### Information du public

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune diffuse de l'information sur le milieu forestier et l'aménagement des forêts sur son site Internet. Le projet INDI<sup>13</sup> permet par exemple de suivre l'état d'une série d'indicateurs d'aménagement forestier durable. En 2008, le Ministère documentait 17 indicateurs sur les 61 prévus. Le Ministère produit aussi des publications sur le milieu forestier et sa gestion.

### Des changements s'amorcent

La Commission Coulombe a recommandé au ministère des Ressources naturelles et de la Faune de s'impliquer davantage dans le transfert des connaissances et dans l'éducation du public<sup>14</sup>. Elle recommandait la création d'unités régionales de transfert de connaissances et d'une unité provinciale de transfert de connaissances. En 2007, le secteur Forêt du Ministère a adopté des orientations d'éducation et de communication publique. La mise en œuvre aura lieu durant la période 2008-2013. Pour les espèces fauniques en situation précaire, le secteur Faune Québec du Ministère a établi des objectifs,

des cibles et des indicateurs de performance en matière de communication et de sensibilisation du public pour la période 2007-2012.

### La culture forestière : une préoccupation émergente

Les partenaires du Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois reconnaissent en 2007 l'importance de dynamiser non seulement l'éducation forestière, mais aussi la culture forestière. Le Ministère prévoit s'investir dans la culture forestière qu'il définit comme « l'ensemble des connaissances, croyances et coutumes liées à la forêt et à son utilisation, qui sont acquises, partagées et transmises par un groupe »<sup>15</sup>.



Photo : MRNF

L'information, l'éducation et la sensibilisation du public sur les forêts favorisent la participation active et éclairée de la population.

### Conclusion

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune soutient depuis plusieurs années des activités liées à la forêt pour le public. Toutefois, ces activités ne s'inscrivent pas dans un plan d'action global qui vise à assurer une meilleure éducation, une meilleure information et une meilleure sensibilisation du public en matière d'aménagement forestier durable. Des changements s'imposent pour mieux redynamiser ce secteur d'activité et assurer sa continuité au sein de la société québécoise.

<sup>10</sup> Emploi et Solidarité sociale — Politique gouvernementale sur l'action communautaire

<sup>11</sup> Regroupement des associations forestières régionales du Québec (2004)

<sup>12</sup> Simard et McLean (2007)

<sup>13</sup> MRNF — INDI

<sup>14</sup> Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (2004)

<sup>15</sup> MRNF (2008)

**CRITÈRE 19****Information, éducation et sensibilisation du public à l'égard des forêts****OBJECTIF**

Favoriser une participation éclairée du public dans le processus d'aménagement forestier durable

**ÉVALUATION**

État	Tendance	Information
		
Insuffisant	À la hausse	Partielle

**Faits saillants**

- ✓ Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a cessé une bonne partie de ses activités d'information et d'éducation du public durant les années 1990;
- ✓ Le Ministère a tout de même contribué à la réalisation d'activités d'information et d'éducation forestière durant la période 2000-2008;
- ✓ En 2007, le Ministère a amorcé la restructuration de ses activités d'éducation et de communication sur la forêt;
- ✓ Les associations forestières évoquent souvent un manque de financement récurrent pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie durable d'information, de sensibilisation et d'éducation du public.

**Défis à relever**

- ➔ Élaborer et mettre en œuvre une politique d'information, d'éducation et de sensibilisation du public à l'égard des forêts
- ➔ Fournir de l'information sur les enjeux forestiers et l'aménagement forestier durable dans un format vulgarisé et facilement accessible
- ➔ Évaluer l'efficacité des activités d'information, d'éducation et de sensibilisation du public à l'égard des forêts
- ➔ Assurer la disponibilité des ressources pour l'information, l'éducation et la sensibilisation du public à l'égard des forêts
- ➔ Compléter la documentation des indicateurs d'aménagement forestier durable du projet INDI

## Lectures suggérées

L'Association forestière Québec métropolitain (2004). Mémoire sur l'éducation forestière présenté à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. Québec, Qc, 10 p.

[www.commission-foret.qc.ca/memoires/doc\\_259\\_03\\_AFMQ.pdf](http://www.commission-foret.qc.ca/memoires/doc_259_03_AFMQ.pdf) (consulté le 12 août 2009)

MRNF — Mai, mois de l'arbre et des forêts

[www.mrnf.gouv.qc.ca/maf/origine.asp](http://www.mrnf.gouv.qc.ca/maf/origine.asp) (consulté le 12 août 2009)

MRNF — Mon arbre à moi

[www.mrnf.gouv.qc.ca/maf/mon-arbre.asp](http://www.mrnf.gouv.qc.ca/maf/mon-arbre.asp) (consulté le 12 août 2009)

## Sources des données

Chantier sur la culture forestière (2007). Défis, enjeux et actions. Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois. Québec, Qc, 5 p.

[http://sommetsforet.ffg.ulaval.ca/UserFiles/File/Sommet\\_Chantier\\_Culture%20forestiere\\_rapport\\_final\\_V09112007.pdf](http://sommetsforet.ffg.ulaval.ca/UserFiles/File/Sommet_Chantier_Culture%20forestiere_rapport_final_V09112007.pdf) (consulté le 13 août 2009)

Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (2004). Chapitre 3 : La recherche, le transfert de connaissances et l'éducation relative au milieu forestier. Qc, pp. 35-45.

[www.commission-foret.qc.ca/rapportfinal/chapitre\\_3.pdf](http://www.commission-foret.qc.ca/rapportfinal/chapitre_3.pdf) (consulté le 12 août 2009)

Emploi et Solidarité sociale — Politique gouvernementale sur l'action communautaire

[www.mess.gouv.qc.ca/sacais/action-communautaire/politique-reconnaissance-soutien.asp](http://www.mess.gouv.qc.ca/sacais/action-communautaire/politique-reconnaissance-soutien.asp) (consulté le 14 août 2009)

Grondin, M. (1979). L'éducation à la conservation du milieu forestier. Revue Forestière Française — Spécial — La forêt au Québec, pp. 170-176.

[http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/2042/21325/1/RFF\\_1979\\_S\\_170.pdf](http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/2042/21325/1/RFF_1979_S_170.pdf) (consulté le 12 août 2009)

Julienne, R. (1979). Les associations forestières et les clubs 4 H. Revue Forestière Française — Spécial — La forêt au Québec, pp. 177-84.

[http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/2042/21326/1/RFF\\_1979\\_S\\_177.pdf](http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/2042/21326/1/RFF_1979_S_177.pdf) (consulté le 12 août 2009)

MRNF — INDI

[www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/enligne/forets/criteres-indicateurs/accueil.asp](http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/enligne/forets/criteres-indicateurs/accueil.asp) (consulté le 12 août 2009)

MRNF — Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier — Volet II

[www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-programme.jsp](http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-programme.jsp) (consulté le 12 août 2009)

MRNF — Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts

[www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-participation.jsp](http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-participation.jsp) (consulté le 12 juin 2009)

MRNF (2006). Rapport d'évaluation du Mois de l'arbre et des forêts et de Mon

arbre à moi. Service de la planification et de l'évaluation. Québec, Qc, 106 p.

MRNF (2008). La forêt publique québécoise, source d'histoire, porteuse d'avenir. Présenté dans le cadre du Colloque de l'AFQM, 2008. Québec, Qc, 24 p.

[www.afqm.org/documents/MRNF\\_IsabelleReny\\_000.ppt](http://www.afqm.org/documents/MRNF_IsabelleReny_000.ppt) (consulté le 12 août 2009)

Regroupement des associations forestières régionales du Québec (2004).

La gestion forestière de demain, un défi humain. Mémoire présenté à la

Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. Qc, 6 p.

[www.commission-foret.qc.ca/memoires/doc\\_001.pdf](http://www.commission-foret.qc.ca/memoires/doc_001.pdf) (consulté le 14 août 2009)

Simard, F. et S. McLean (2007). Mot des coprésidents. Le professionnel au

bouleau, 8 : 2.

[www.csmoaf.com/pdf/comite/prof\\_au\\_boul/sept07.pdf](http://www.csmoaf.com/pdf/comite/prof_au_boul/sept07.pdf) (consulté le 13 août 2009)

Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois

<http://sommetsforet.ffg.ulaval.ca/> (consulté le 13 août 2009)